

Je sais que dans son communiqué le vice-premier ministre a dit que le nouvel organisme comprendrait d'après lui 200 personnes au maximum... je pense que c'est ce qu'il a déclaré. Mais vu l'impuissance avérée du gouvernement à ralentir la croissance de la bureaucratie, la déclaration du ministre ne m'inspire pas, hélas! grand confiance. Le bill ne prévoit pas de limite pour les effectifs de ce nouvel organisme. Si les estimations du vice-premier ministre sont fausses, ce dont je ne doute pas, les effectifs de cette administration atteindront le millier d'employés au lieu de 200.

Le bill prévoit en outre l'établissement de conseils consultatifs, composés d'au plus dix membres. Toutefois, il ne prévoit pas de limite quant au nombre de conseils consultatifs. Il pourrait y en avoir un, il pourrait y en avoir 100. Dieu sait quel refuge cela constituera pour les nombreux amis du Parti libéral, si on songe à son bilan des derniers temps. Je pense me faire le porte-parole de mon parti, de ce côté-ci de la Chambre, en disant que le gouvernement doit songer à limiter les effectifs requis dans l'organisme de réglementation.

Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) voudrait peut-être un coussin? Je me ferais un plaisir de lui en fournir un. Je pourrais peut-être dire qu'il est 5 heures pour lui permettre de faire un petit somme.

* * *

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: le député de Témiscamingue (M. Caouette)—Les travaux publics—On demande quand un bureau de poste sera construit à Rouyn; le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie)—La défense nationale—La construction d'un centre de recherches pour la défense à Winnipeg; le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche)—Les aéroports—Edmonton—Les intentions du gouvernement quant aux améliorations.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motion et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Turner): L'article n° 4 inscrit au nom du député d'Ottawa-Ouest (M. Francis). Reporté du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Turner): L'article n° 5 inscrit au nom du député d'Egmont (M. MacDonald). L'article est-il reporté du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Turner): L'article n° 11 inscrit au nom du député de Don Valley (M. Gillies). L'article est-il reporté du consentement unanime?

Environnement

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Turner): L'article n° 12 inscrit au nom du député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche). L'article est-il reporté du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

● (1702)

L'ENVIRONNEMENT

PROPOSITION DE CRÉATION D'UN INSTITUT DES ÉTUDES HUMAINES DE L'ENVIRONNEMENT

M. Walter Baker (Grenville-Carleton) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité, en collaboration avec les provinces, de créer un Institut des études humaines de l'environnement, afin de déterminer, entre autres choses *a)* le degré de pollution de l'air, du sol, de l'eau et de pollution par le bruit que peut tolérer l'espèce humaine sans conséquences graves pour sa santé physique et mentale, *b)* le genre d'environnement propre à améliorer l'état physique et mental de l'espèce humaine, *c)* le genre de développement national qui procurerait un bon environnement au plus grand nombre possible de Canadiens, *d)* le minimum de modifications qu'il y aurait lieu d'apporter à la croissance aveugle et généralement non planifiée de nos régions métropolitaines pour mettre à la portée des habitants de ces régions une qualité d'environnement qui leur procurerait (i) les habitations requises (ii) les services de récréation voulus, y compris des parcs d'amusement (iii) une infrastructure sociale appropriée, tels que les moyens de transport, et les services éducatifs, hospitaliers et récréatifs.

Monsieur l'Orateur, en abordant le sujet de la motion, il y a deux points que je tiens à bien préciser au départ. Je voudrais tout d'abord vous faire remarquer, à vous, monsieur l'Orateur, et aux députés, que la formulation originale de la motion n'est pas de moi.

L'auteur initial de la motion est un de nos anciens collègues à la Chambre qui représentait la circonscription de Malpèque, qui avait été ministre des Pêches pendant de nombreuses années sous un gouvernement précédent et qui est maintenant chef de l'opposition à l'Assemblée législative de Île-du-Prince-Édouard. Je tiens à vous dire, monsieur l'Orateur, que j'en ai parlé à notre ancien collègue; j'étais à la Chambre le 18 octobre 1974, lorsqu'il a pris part, pour la dernière fois, au débat de cette motion. J'avais été favorablement impressionné par l'esprit de la motion ainsi que par les objectifs qu'elle se fixait du point de vue de la qualité de la vie; bien que je me rende très bien compte que les motions d'initiative parlementaire n'aboutissent la plupart du temps à rien de concret, il demeure important, à mes yeux, que nous puissions de temps en temps aborder des sujets touchant les conditions de vie des Canadiens.

Je suis heureux de pouvoir dire à la Chambre que cette motion ne nous oblige nullement à créer une bureaucratie qui enlèverait à la Fonction publique une partie de ses responsabilités en matière décisionnelle ou consultative. Ce qu'elle propose, c'est le partage des juridictions dans le domaine de l'environnement. Il ne s'agit pas d'attaquer le travail accompli par le ministère fédéral de l'Environnement, pas plus que celui des ministères provinciaux. Je le répète, mon intention en la présentant est de donner aux députés l'occasion de discuter de ce sujet très important, ce qui n'empêche pas que je serais ravi si la Chambre approuvait cette motion qui est dénuée de tout esprit partisan. Mais ce n'est pas parce que je pense qu'elle sera approuvée que j'interviens.